

## ALERTE PRESSE

### Poursuite de l'activité des assistantes maternelles : la FEPEM rassurée par les derniers arbitrages du Gouvernement

**Paris, le 2 avril 2021** – A la suite de l'arbitrage rendu aujourd'hui, le Gouvernement a décidé de ne pas opposer d'interdiction administrative au maintien de l'activité des assistants maternels jusqu'au 26 avril et d'en appeler à la responsabilité des parents. La FEPEM se réjouit de cette décision pragmatique qui s'inscrit dans le prolongement du principe de responsabilité souligné par le Président de la République, Emmanuel Macron, lors de son allocution télévisée de mercredi dernier.

Un décret sera publié prochainement pour préciser les modalités du mois d'avril, ainsi que le recours au dispositif d'indemnisation exceptionnelle lorsque les parents particuliers employeurs ne sollicitent pas les assistants maternels ou que ceux-ci ne souhaitent pas recevoir leurs enfants.

La FEPEM rappelle que 280 000 assistantes maternelles accueillent entre un et quatre enfants. Il s'agit du premier mode de garde individuel professionnel dans notre pays qui concerne plus d'un million de familles.

Afin de préparer dès maintenant les conditions du déconfinement au cours des prochaines semaines, la FEPEM demande à ouvrir l'accès à la vaccination prioritaire sans limite d'âge aux assistants maternels et aux gardes d'enfants, acteurs majeurs dans la reprise économique.

Pour Marie Béatrice LEVAUX, Présidente de la FEPEM :

*« Cette décision pragmatique est la plus adaptée à la situation que nous traversons car elle fait appel à la capacité de responsabilité des citoyens. Il aurait été impensable de laisser sans solution de garde plus d'un million de familles, à la veille du long week-end de Pâques. Forte de l'expérience du premier confinement, la FEPEM a élaboré avec les partenaires sociaux un [guide de préconisations et de bonnes pratiques](#), afin de permettre aux assistants maternels de poursuivre leur activité dans les meilleures conditions de sécurité sanitaire. »*

#### **A propos de la FEPEM**

La FEPEM est l'organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs qui contribue à structurer le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers depuis 70 ans. Elle représente les 3,4 millions de particuliers qui emploient à domicile plus d'1,4 million de salariés – plus de 5 millions de personnes qui constituent une véritable société civile organisée au service de l'intérêt général. Le secteur de l'emploi à domicile constitue la réponse aux besoins de vie du quotidien (garde des enfants, entretien de la maison, assistance auprès de personnes âgées ou en situation de handicap, ...), et organise l'emploi de proximité qualifié et solidaire. En savoir plus : [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

#### **CONTACT PRESSE :**

Jean-Christophe GOUX

06.11.73.41.02

[jcgoux@fepem.fr](mailto:jcgoux@fepem.fr)